

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

LOI N°09- 002 /DU - 5 JUIN 2009

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 09-011/P-RM  
DU 04 MARS 2009 PORTANT CREATION DE L'INSPECTION  
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 22 mai 2009 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée, l'Ordonnance N° 09-011/P-RM du 04 mars 2009 portant création de l'Inspection de l'Elevage et de la Pêche.

Bamako, le - 5 JUIN 2009

Le Président de la République,

  
Amadou Toumani TOURE

